



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 18 décembre 2018, 19 h, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

693, 2^e-et-3^e rang Colombourg
Lot 4 049 171
Propriétaire : Commission scolaire Lac-Abitibi
Lot 4 049 172
Propriétaire : Ville de Macamic
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre l'installation d'une clôture de 1,83 mètre au lieu de 1 mètre dans la marge de recul minimale avant, sur une partie du lot 4 049 172 appartenant à la Ville de Macamic et sur une partie du lot 4 049 171 appartenant à la Commission scolaire du Lac-Abitibi, tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic, et ce, afin d'assurer la sécurité des élèves utilisant la cour d'école.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 18 décembre 2018 à 19 h, à la salle du conseil au 70, rue Principale, Macamic.

Donné à Macamic, ce 27 novembre 2018

Joëlle Rancourt

Secrétaire-trésorière adjointe

70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0
Téléphone : 819 782-4604
Télécopieur : 819 782-4283
Courriel : macamic@mrcao.qc.ca